

**Résolution du 27 septembre 2017 de Mmes et MM. Olivier Gurtner, Albane Schlechten, Pascal Holenweg, Emmanuel Deonna, Brigitte Studer, Maria Pérez, Alfonso Gomez, Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Tobias Schnebli, Simon Gaberell, Laurence Corpataux et Ariane Arlotti: «Pas d'homophobie au Conseil municipal!**

*RÉSOLUTION*

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 février 2020)

Le Conseil municipal,

- constatant les déclarations du conseiller municipal M. Laurent Leisi sur le décès de M. Pierre Bergé, le qualifiant de «pornocrate avéré» et de «libérateur de l'expression pédophile»;
- rappelant que la discrimination basée sur l'orientation sexuelle est prohibée par la Constitution fédérale (article 8);
- considérant que les propos d'un élu sont aussi importants dans l'enceinte du Conseil municipal qu'au-dehors;
- regrettant la décision de la majorité du bureau du Conseil municipal de ne pas sanctionner son auteur;
- constatant que l'auteur des propos injurieux a déjà attiré l'attention des défenseurs des droits humains par des propos offensants visant des groupes minoritaires à plusieurs reprises,

*décide:*

- de condamner avec la plus grande fermeté les termes homophobes employés publiquement par le conseiller municipal M. Laurent Leisi;
- d'inviter le bureau du Conseil municipal à reconsidérer sérieusement sa décision de ne pas le sanctionner;
- enfin, d'inviter le bureau du Conseil municipal à ne pas laisser passer à l'avenir de telles déclarations prononcées par un élu dans l'arène publique.